

OCTOBRE 1997



NUMERO 21

CITOYEN

à Bourg-la-Reine

INONDATIONS À RÉPÉTITION : DES CATASTROPHES VRAIMENT NATURELLES ?

En 1969, les égouts débordaient : c'était – au dire de personnes très âgées – la première fois que cela se produisait. On avait tellement construit, bétonné, macadamisé... En 1974, c'était pire, des dizaines de voitures ont été détruites dans le quartier Blagis/rue de Fontenay. Des travaux de grande envergure laissaient espérer la fin des ennuis, et cependant en 1995 on y avait droit encore, puis enfin les 5 et 6 août 1997, deux orages successifs, assez étendus pour que nous récoltions les eaux d'Antony, de Bagneux, du Plessis, de Fontenay et de Sceaux. À l'arrivée, parfois plusieurs dizaines de milliers de francs de dégâts pour chacune des familles sinistrées !

On nous parle de projets, d'un bassin de temporisation (pour nous faire patienter ?), et d'un réservoir de retenue au niveau du stade. En réalité, la situation n'a aucune chance de s'arranger, sauf à interpeller le Conseil général des Hauts-de-Seine. C'est lui qui est responsable de la réalisation de ces projets, rendus indispensables à la suite d'imperméabilisation des sols non maîtrisée.

Alors ! Que fait notre Conseil Général ?

Il préfère apparemment s'occuper de l'Ouest du département, avec la pseudo-université *Léonard de Vinci*, véritable gouffre fiscal tant en investissement qu'en fonctionnement ; avec le réseau souterrain à péage *Muse*, redoutable piège à polluants, d'une conception déjà périmée et condamnée, mais authentique trou noir financier, qui a déjà englouti plusieurs centaines de milliers de francs en études. La Cour des Comptes ne s'est d'ailleurs pas privée d'épingler le Conseil général et son président Pasqua à propos de cette gestion incohérente et dispendieuse.

Il ne nous reste plus, Réginaburgiens que nous sommes, qu'à écopier et payer.

Au fait, vous l'avez peut-être remarqué, les impôts départementaux gonflent eux aussi, comme les eaux : +4% en 1997, après une hausse de près de 10% en 1996... une pompe fiscale qui, elle, marche à souhait.

AOÛT 97

UNE CATASTROPHE PAS NATURELLE :

Le stationnement payant

Le 18 juillet 1997, M. CHEVREAU, Maire de Bourg-la-Reine, a pris la décision de supprimer la gratuité du stationnement au mois d'août.

Cette décision a été prise sans aucune consultation. En effet ni les élus du Conseil municipal, ni les habitants de Bourg-la-Reine n'ont été entendus sur cette mesure dont l'urgence reste encore à ce jour un grand mystère.

Pour qui ou pourquoi cette mesure a-t-elle été prise ?

Pour plaire aux Réginaburgiens ?

Pour plaire aux rares commerçants ouverts au mois d'août ?

Pour augmenter les recettes de la société qui exploite le stationnement ?

Le Maire considère que la gratuité au mois d'août ne favorise pas la rotation des véhicules, que la demande de stationnement ne diminue pas et que les emplacements sont occupés en permanence. Fallait-il un an pour s'en rendre compte, alors que la référence ne peut être qu'août 96 ?

Comment justifier alors une décision prise en urgence, 10 jours avant son application ? Ce qui ne laissait même pas le temps d'informer les citoyens par le bulletin municipal. D'ailleurs, même le bulletin municipal de septembre, qui évoque les inondations du mois d'août, ne dit rien sur le paiement du stationnement.

En regard des éléments en notre possession, l'arrêté du Maire ne se justifiait pas dans ces conditions. Cela relève soit d'un abus d'autorité soit de légèreté vis-à-vis des citoyens de Bourg-la-Reine, qui n'ont été ni écoutés ni informés.

En tout état de cause, nous contestons cette décision, pour le simple fait que les riverains concernés n'ont pu exercer leurs droits de citoyens à être informés et à exprimer leur point de vue.

Le département dit NON à la demande de subvention de notre commune pour la future salle d'animation.

Vraiment pas sympa, le département !

Pourtant M. Chevreau, notre maire, avait déployé bien des efforts : il avait retenu comme aménageur de la ZAC Centre-Ville la SEM départementale, comme bailleur social l'office d'HLM du département de M. Balkany, avec pour la première des remises gratuites de terrains et d'immeubles, et pour le second des subventions pour les fondations spéciales afin d'« équilibrer » l'opération d'aménagement.

On aurait pu espérer un retour d'ascenseur, un petit geste de reconnaissance du Conseil général, lorsqu'il a eu en main la demande de subvention pour la salle d'animation en cours de construction.

Et bien NON. Rien, seulement une laconique délibération en date du 20 juin 1997 avec pour motifs du rejet : *"La création d'une salle d'animation ne rentre pas dans les opérations subventionnables. Règle de non commencement des travaux non respectée."* En clair, le département n'a pas apprécié que les travaux aient commencé avant qu'il ait pu donner son avis !

Le 20 juin 1997, Bourg-la-Reine a ainsi vu 3 millions de francs s'envoler, soit environ 400 francs par foyer fiscal : une bien mauvaise journée pour les contribuables que nous sommes.

RENTREE SCOLAIRE À BOURG-LA-REINE : ce que vous n'avez pas appris dans *Bourg-la-Reine Magazine*

Vous avez peut-être cherché dans votre mensuel préféré un article sur le sujet d'actualité du mois de septembre : la rentrée scolaire. Las, ni l'article de fond, ni le dossier du mois ne touchaient mot de la question. Rassurez-vous, chers concitoyens, nos écoles n'ont pas disparu dans les orages de cet été, elles ont même tendance à prospérer. Qu'on en juge :

- l'école élémentaire de la Faïencerie accueille 474 enfants dans 18 classes ;
- l'école élémentaire de la République accueille 465 enfants dans 18 classes (17 classes l'an dernier) ;
- l'école maternelle de la Fontaine-Grelot accueille 275 enfants dans 10 classes ;
- l'école maternelle de la Faïencerie accueille 208 enfants dans 8 classes ;
- l'école maternelle des Bas-Coquarts accueille 104 enfants dans 4 classes.

Depuis deux ans les effectifs augmentent régulièrement dans les écoles élémentaires ; notre commune bat le record du département pour la taille de ses écoles : sur 266 écoles des Hauts-de-Seine, seules 8 ont 18 classes ou plus ; sur ces 8 écoles, deux sont dans notre commune, pourtant une des plus petites du département !

Un record dont enseignants et élèves se passeraient bien. La taille de ces écoles pose des problèmes logistiques importants : équipement en photocopieurs et informatique indigent, restaurants scolaires trop petits, cour et toilettes insuffisantes à l'école de la République.

Quant à l'école maternelle de la Fontaine-Grelot, les classes de grands et de moyens sont totalement saturées, à 30 enfants par classe.

Qu'advient-il lorsque tous les logements actuellement en construction seront livrés et habités ?

Face à cette situation, les parents d'élèves constatent que la seule solution est la construction d'un troisième groupe scolaire, qui décongestionnerait les écoles existantes et offrirait une desserte mieux répartie sur la commune.

Parallèlement, et en accord avec les enseignants, ils demandent que l'équipement des écoles, qui est à la charge des communes, soit enfin mis à niveau par rapport aux moyens actuels : photocopieurs, ordinateurs, magnétoscopes, encyclopédies et dictionnaires. Ils demandent aussi que tous les manuels scolaires soient à jour par rapport aux programmes.

Concernant l'accueil péri-scolaire (restaurants, garderies) il importe de faire un effort pour garder à niveau des équipements qui ont maintenant 5 ans ; d'augmenter le nombre de surveillants proportionnellement à l'affluence des enfants ; de proposer des ateliers à l'heure du repas.

Ces propositions n'ont rien d'extravagant, il suffit de regarder ce qui se pratique dans toutes les communes environnantes pour constater qu'elles sont prises en compte partout... sauf à Bourg-la-Reine, où les parents d'élèves font figure de très méchants contestataires.

BULLETIN D'ADHÉSION à

CITOYEN à Bourg-la-Reine

NOM Prénom _____

ADRESSE _____

Téléphone (éventuellement) _____

déclare adhérer à l'association et verse ma cotisation pour 1997

Date et signature: _____

La cotisation est de 100 F (minimum) et donne droit au bulletin d'informations (4 par an en principe) Le chèque doit être libellé à l'ordre de *CITOYEN à Bourg-la-Reine* et envoyé ou déposé avec ce bulletin d'adhésion chez Jean-Louis PÉRIGNON, 12 bis rue des Blagis, Bourg-la-Reine.